



RÈGLEMENT LOCAL de la PUBLICITÉ

Bilan de Concertation

Arrêté par délibération en date du 30 janvier 2019

Approuvé par le Conseil Municipal en date du 29 janvier 2020,
délibération n° VI-DEL 2020-002

SOMMAIRE

Préambule

La mise en œuvre de la concertation p.4

PRÉAMBULE

Par délibération en date du 11 mars 2015, la municipalité a engagé la révision de son Règlement Local de Publicité (RLP).

Le RLP est un instrument de planification locale de la publicité pour des motifs de protection du cadre de vie et des paysages. Il permet d'adapter la réglementation nationale aux spécificités du territoire en adoptant des dispositions plus restrictives que celle en vigueur.

La délibération de révision de RLP indique les modalités de la concertation. La concertation doit, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions.

A l'issue de la concertation, le Conseil municipal en arrête le bilan, en application de l'article L. 103-6 du même code. Le RLP est annexé au plan local d'urbanisme (PLU).

Les modalités de la concertation

Les modalités de la concertation ont été définies par la délibération du Conseil Municipal en date du 11 mars 2015. La loi n'impose aucune règle en la matière, le choix des modalités de concertation revient exclusivement à la commune. Toutefois, il convient de prendre en compte certaines dispositions du législateur et de la jurisprudence administrative relative à l'application de l'article L. 103-4 du Code de l'Urbanisme.

La délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2018 portant sur la mise en révision du Règlement Local d'Urbanisme précise que la concertation consiste en :

- de l'affichage en mairie,
- la parution d'informations régulières dans le bulletin municipal et sur le site internet,
- la mise à disposition en mairie d'un registre et de documents présentant le projet de révision du RLP
- l'organisation d'une réunion publique avec les habitants lors des étapes clés de l'élaboration du RLP. Elle sera annoncée par voie d'affichage en mairie, dans les espaces de proximité, sur le site internet de la commune et dans la presse locale.

A l'issue de la concertation, Monsieur le Maire en dressera le bilan au regard des observations émises. Il le présentera devant le Conseil Municipal qui en délibérera.

LA MISE EN OEUVRE DE LA CONCERTATION

Dans le cadre de la délibération initiale et des objectifs liés à la concertation, des outils d'information et de communication ont été développés, afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'exprimer leur avis et de prendre connaissance du projet de RLP au fur et à mesure de son avancement.

Affichage en mairie

Une exposition dédiée à la révision du RLP a été mise en place aux services techniques. Des panneaux de synthèse ont été élaborés et exposés au public à chaque étape, et tout au long de la procédure.

Notons que les documents présentés sur les panneaux étaient également à disposition pour consultation aux services techniques.

Les deux premiers panneaux sont consacrés au diagnostic territorial. Le 3eme présente une synthèse des enjeux issus du diagnostic, et leur traduction dans le Règlement.

Ces panneaux ont également été présentés lors de la réunion publique du 10 décembre 2018.

→ LE CONTEXTE TERRITORIAL ET DÉMOGRAPHIQUE

Une organisation urbaine en 7 quartiers formant la ville-centre et de 6 hameaux en périphérie.

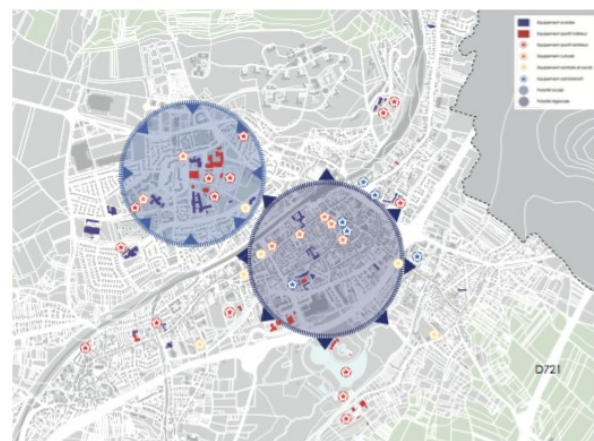


Paris ← 50 KM → ÉTAMPES ← 60 KM → Orléans



→ LES ÉQUIPEMENTS : UNE BONNE COUVERTURE

La localisation des équipements sur la commune.



Des équipements et services de bon niveau (écoles, gardes d'enfants, accompagnement des personnes âgées, établissements de santé, équipements sportifs, services administratifs...).



Des équipements à enjeux : le commissariat et Barthélémy Durand, le centre Hospitalier Dourdan, l'Etablissement Public de Santé Durand.



Des réseaux et des infrastructures satisfaisants pour répondre aux besoins de la population actuelle et future.

→ LE PROFIL DES ÉTAMPOIS

Un déséquilibre entre la partie « haute » et « basse » de la ville :



des indices de jeunesse élevés



une population plus âgée



→ ENJEUX

- Poursuivre l'adaptation de l'offre de logements à la croissance démographique et à la structure des ménages, en soutenant la construction de logements diversifiés.
- Définir un projet urbain en favorisant une densification raisonnée de son tissu urbain, et en préservant les qualités architecturales et paysagères de la commune, afin d'accompagner le dynamisme démographique et d'aider à l'attractivité de la commune.
- Identifier les sites et les quartiers propices aux nouvelles opérations de logements en lien avec l'offre de services et d'équipements, en veillant à un développement équilibré entre la partie « haute » et la partie « basse » de la ville.
- Reconquérir les logements vacants et lutter contre la faible proportion d'habitat potentiellement indigne ou insalubre.
- Répondre à la demande d'équipements scolaires due à une augmentation du nombre d'élèves en maternelle et élémentaire, et potentiellement en secondaire, en fonction des programmes de logements récents et futurs.

→ UN RÉSEAU STRUCTURÉ ET HIÉRARCHISÉ, AVEC DES ENTRÉES DE VILLE ET AXES STRUCTURANTS...



Des voies routières avec la RN20 et la D191 (liaison des quartiers nord au centre-ville).



Les gares RER et TER d'Etampes.



Une offre de transports collectifs importante.



Des déplacements qui restent dominés par l'usage de la voiture (55% des trajets quotidiens).

→ UN PROFIL ATTRACTIF ET DYNAMIQUE...



Le principal pôle économique et d'emploi de la Communauté d'Agglomération.



Des activités à dominantes tertiaires, et un poids important du secteur public.



Un tissu économique témoignant d'une bonne dynamique de création et de renouvellement.



Une centralité commerciale de centre-ville et 5 zones d'activités économiques.



Une activité touristique liée au patrimoine local.



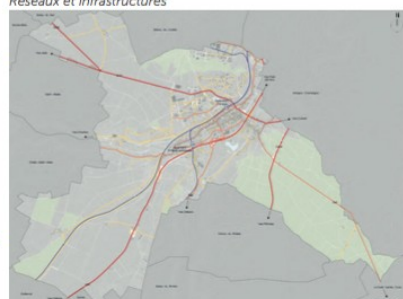
Des systèmes de productions diversifiés (maraîchage bio, grandes cultures...).

→ ...MAIS QUELQUES OBSTACLES À LA FLUIDITÉ DES CIRCULATIONS

Une faiblesse des infrastructures dédiées aux modes actifs (cheminements cyclistes et piétons).

Des coupures urbaines : la voie ferrée, la route nationale...

Réseaux et infrastructures



Des problématiques de stationnement, notamment à proximité des gares et en centre-ville.

Une circulation particulièrement contrainte en centre-ville.

→ ... MAIS UN TISSU ÉCONOMIQUE QUI RESTE FRAGILE



Un taux de chômage important.



Peu de diversité commerciale.



Dans le centre-ville, un tissu commercial fragile et dispersé.



Des espaces agricoles étendus mais fragmentés, représentant peu d'emplois.

→ ENJEUX

- Améliorer la desserte et les pôles multimodaux de déplacements (gares RER).
- Développer un maillage de circulations douces dans le centre-ville, en veillant au lien avec le plateau.
- Répondre à la problématique du stationnement autour de la gare et en centre-ville.

→ ENJEUX

- Affirmer le statut de pôle urbain et économique d'Etampes pour le Sud-Essonne, notamment en appuyant le projet économique durable porté par la Communauté d'Agglomération, compétente en matière de développement économique.
- Conforter l'offre commerciale en maintenant le poids du centre-ville dans l'organisation commerciale.
- Conforter le caractère agricole, ses activités et ses circulations sur le territoire communal.
- Renforcer l'attractivité touristique de la commune permettant une valorisation du patrimoine local géré à l'échelle intercommunale.
- Maintenir et améliorer les itinéraires de circulation, en particulier en centre-bourg, mais aussi entre les différents espaces agricoles.

L'élaboration d'un nouveau règlement local de publicité vient prendre en compte les spécificités d'Etampes :

→ LES ENJEUX DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE COMMUNAL



Dynamiser les activités économiques du territoire par une meilleure lisibilité des dispositifs



Adapter les dispositifs dans les secteurs d'activités et commerciaux

→ LES ENJEUX DU PATRIMOINE BÂTI



Préserver la continuité des formes urbaines et le patrimoine bâti en adoptant une réglementation appropriée (nombre d'enseignes, couleurs, matériaux)



Valoriser la qualité des atouts architecturaux et paysagers en proposant des dispositifs respectant les spécificités locales, notamment bâties



Anticiper sur les préconisations architecturales et paysagères liées au site patrimonial remarquable

→ LES ENJEUX DU PATRIMOINE PAYSAGER



Préserver les vues et les abords des éléments patrimoniaux



Préserver le cadre de vue en assurant le pouvoir de police pour les publicités et enseignes



Limitier l'impact de la publicité et des préenseignes dans le paysage communal

→ LES ENJEUX DU DIAGNOSTIC ACTUEL

La publicité

De nombreux dispositifs le long de la N20 et de la RD191: des formats hétérogènes, voire illégaux, qui impactent l'architecture et le paysage en entrée de ville

Les préenseignes

De nombreux dispositifs le long des axes, dont certains sont illégaux, et qui se confondent parfois avec la signalisation locale

Les enseignes

Principalement dans le centre-ville, elles sont assez régulières (apposées à plat, en applique, scellées au sol ou parallèles au mur).

LES PRINCIPES POUR LE NOUVEAU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ :



Un périmètre couvrant toute la commune d'Etampes



Un périmètre composé de 3 Zones de Publicité aux règles distinctes

Zone 1

Les Faubourgs

Par exemple : le Faubourg Saint Martin

Dans cette zone des alentours de la ville patrimoniale, il s'agit d'assurer une « transition » harmonieuse entre des dispositions très contraignantes du secteur protégé, et une réglementation très souple en dehors de ce secteur. Cela vise également à homogénéiser les dispositions applicables des deux côtés d'une même rue.

PROPOSITIONS

- Les supports publicitaires lumineux, au sol et sur clôture, ainsi que les bâches sont interdits; les autres dispositifs, y compris numériques sont encadrés en termes de superficie et de hauteur maximale.
- Les enseignes en toiture ou terrasse, sur balconnet, haie ou garde-corps sont interdits pour préserver la qualité du patrimoine architectural. Sur façade commerciale, la superficie utilisable est délimitée, mais ne peut être numérique.

Zone 2

Le Pôle commercial et les zones d'activité

Cela correspond aux zones économiques et d'activités. L'objectif est de répondre à la fois aux besoins des acteurs économiques en termes de visibilité, mais aussi de tenir compte des enjeux de protection du paysage, pour préserver un cadre de vie de qualité.

PROPOSITIONS

- Interdits sur mur et clôture, les dispositifs lumineux et numériques sont encadrés. Une bande de 50 à 100m est définie aux abords des voies de communication pour les dispositifs posés ou scellés au sol. Les panneaux publicitaires, de superficie limitée y sont autorisés tous les 300m.
- Les enseignes en toiture ou terrasse, sur balconnet, haie ou garde-corps sont interdits pour préserver les vues vers le grand paysage. La superficie utilisable est délimitée, mais ne peut être numérique.

Zone 3

Les entrées de ville et les grands axes

Par exemple : au Nord Est de Saint Michel, au Bois Bourdon sur la RD191, à l'Est sur la RD191 et la RD721, au Sud sur la RN20...

Il s'agit d'identifier en particulier les entrées de ville, marqueurs importants d'une identité communale, qui à Etampes présentent de fortes sensibilités paysagères tout en supportant un trafic automobile très important.

PROPOSITIONS

- Interdits sur toiture, les dispositifs doivent respecter une hauteur maximale de 6m. La superficie des panneaux, des publicités lumineuses et sur toiture sont encadrées, de même que la densité des dispositifs posés ou scellés au sol.
- Les dispositifs sur balconnet, haie ou garde-corps sont interdits, et la limitation de la superficie des enseignes sur façade commerciale, lumineuses ou non, vise à préserver le cadre urbain des entrées de ville.

La concertation du Règlement Local de Publicité a été menée en parallèle de celle sur le Plan Local d'Urbanisme. Plusieurs articles du journal municipal font mention spécifique du RLP.

Les articles sont reportés ci-après.

Vendredi 30 mars 2018, N°1111 « Révision du PLU : la 1ère phase de la concertation des Etampois a commencé avec succès »

L'article fait mention du RLP dans le cadre des différents évènements liés à la concertation.

Révision du PLU : la 1^{re} phase de concertation des Etampois a commencé avec succès

Afin d'associer l'ensemble des Etampois à la révision du Plan Local d'Urbanisme, la Ville vous propose de participer à la 2^e balade urbaine organisée le samedi 7 avril, après celle du Centre-Ville, le 17 mars dernier. Vous êtes aussi invités à remplir le questionnaire ci-dessous.

Elle s'est déroulée, samedi 17 mars, dans le Centre-Ville et a accueilli, malgré le temps peu engageant, des dizaines de personnes : des habitants, des usagers et des commerçants. « C'est la curiosité et le devenir d'Etampes qui nous a motivés à participer à cette balade urbaine », déclaraient Jean-Jacques et Françoise lors du premier rendez-vous de concertation proposé par la Ville dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Après quelques mots d'accueil, Patrick Thomas, conseiller municipal, a rappelé l'objectif de cette concertation et présenté au public les référents des services urbanisme et patrimoine de la Ville, puis ceux des agences d'urbanistes et d'architectes qui accompagnent la ville dans la réalisation de l'étude urbaine et de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et au Règlement Local de Publicité (RLP). Dotés de carnets de balade, les participants ont pu soulever les atouts et les dysfonctionnements du Centre-Ville autour de 8 points d'arrêts identifiés au préalable. Traitclair, l'agence en charge de la concertation, a ainsi recueilli la parole des habitants afin de construire un diagnostic partagé du Centre-Ville. Sylvain Duchêne, direc-



teur des Affaires Culturelles du Tourisme et du Patrimoine était aussi présent pour évoquer les aspects historiques, archéologiques et patrimoniaux de la commune.

LES ETAMPOIS DE TOUS QUARTIERS ONT ÉCHANGÉ AVEC ENTHOUSIASME LEURS IDÉES

Dans une ambiance conviviale, des Etampois de tous quartiers ont fait part de leur vécu et ont échangé avec enthousiasme leurs idées et leurs attentes pour le futur de la commune. A travers l'expression d'une diversité de points de vue et de pratiques du Centre-Ville, de nombreuses thématiques ont ainsi pu être mentionnées. Notamment, celle de la protection et de la valorisation du patrimoine d'Etampes : à la fois architectural, avec les nombreux

monuments et bâtiments historiques, classés ou non, et naturel, avec les rivières et ruisseaux, qui en passant sur des parcelles publiques comme privées font pleinement partie de l'identité de la commune. Au fil de la balade urbaine, les participants sensibles à l'accessibilité du Centre-Ville, ont également abordé les problématiques des circulations : automobile à travers le stationnement notamment, mais aussi des modes de déplacements doux, en discutant par exemple de la continuité des pistes cyclables et de la place du piéton dans les espaces publics de la ville. Les échanges ont par ailleurs porté sur les possibilités de valorisation des commerces et des services, dans l'idée de dynamiser l'activité du Centre-Ville.

Afin de poursuivre la démarche de concertation et de compléter ce diagnostic partagé, une deuxième balade urbaine a été prévue, cette fois sur les hauteurs de la Ville. Le rendez-vous est donné à Guinette le samedi 7 avril, à 10 h, rue Jean-Baptiste-Eynard (au niveau des tables d'orientation). Vous pouvez vous y inscrire en écrivant à l'adresse mail dédiée au projet : concertation-plu-etampes@traitclair.fr

Paroles de participants



Catherine, Saint-Michel : « Chacun a pu donner son point de vue. Individuellement, on ne peut pas penser à tout. C'est donc une bonne chose de voir l'avenir ensemble. Il faudra bien sûr faire le tri et la synthèse des idées qui ont été données. »



Joël, Saint-Martin : « C'est positif. On sent des gens, dont je fais partie d'ailleurs, heureux d'appartenir à la ville d'Etampes. On a envie de la voir évoluer encore et encore car elle a un vrai potentiel. J'ai appris plein de choses sur l'histoire de la Ville. »



Jocelyne, Saint-Michel : « Je trouve qu'il y a eu une bonne écoute. Je suis satisfaite. En tant qu'Etampoise de souche, l'évolution de la Ville m'intéresse. J'ai défendu lors de cette balade urbaine la nécessité de créer davantage de pistes cyclables ou des tracés au sol pour sécuriser les personnes qui aiment faire leur déplacement à vélo, comme moi. »

Un questionnaire à remplir pour participer à l'avenir de votre ville

Ce questionnaire a pour but de recueillir des éléments d'information concernant vos avis, vos besoins et vos attentes sur la pratique quotidienne de notre ville. Ce diagnostic et pistes de réflexion nous permettront d'envisager ensemble le futur du territoire communal. Vous êtes donc invités à compléter le questionnaire avant le 27 avril, et le retourner en mairie (2, place de l'Hôtel-de-Ville et des Droits-de-l'Homme) ou en mairie annexe (1, avenue des Noyers-Patins) ou par mail à concertation-plu-etampes@traitclair.fr ou directement en ligne sur le site Internet de la Ville (www.etampes.fr). Vous pouvez également le ramener lors de la balade urbaine du 7 avril. Nous vous remercions pour le temps que vous consacrerez à ce questionnaire, rapide et anonyme.

L'article convie les habitants à la **réunion publique du 10 décembre 2018**. Il précise que « le Règlement Local de Publicité (RLP) annexé au PLU, sera également abordé afin d'échanger sur les objectifs de réglementation et la future définition des zones spécifiques ».



PLU : venez échanger sur l'avenir de notre ville

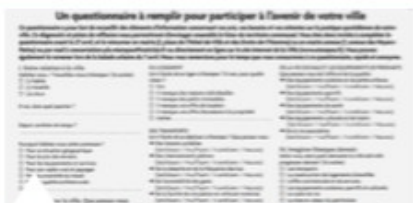
L'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU), coréalisée avec les Etampois pendant 1 an, touche à sa fin. D'où l'importance de prendre part à la dernière étape de concertation, à l'occasion d'une 2^e réunion publique organisée ce lundi 10 décembre à 19 h, à la salle Saint-Antoine. Venez nombreux !



La 1^{re} balade urbaine organisée le 17 mars 2018 en Centre-Ville a réuni de nombreux participants, comme celle du 7 avril sur les hauteurs de la Ville.



En moins d'un mois, les 17 et 31 mai, et le 4 juin 2018, se sont tenus 3 ateliers participatifs : « Réconcilier la ville mosaïque », « Habiter la ville », « Enjeux environnementaux ».



Le questionnaire, lancé le 30 mars 2018 dans Etampes-info et sur le site internet www.etampes.fr, a permis de recueillir vos avis, vos besoins et vos attentes.



Le 15 juin 2018, la 1^{re} réunion publique a permis d'échanger sur la restitution du diagnostic et sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).



Damien Greffin, 2^e maire-adjoint en charge des grands travaux, des grands projets d'urbanisme, de l'aménagement et du développement économique.

« Le 10 décembre, à la salle Saint-Antoine, la Ville d'Etampes organise sa 2^e réunion publique après celle

du 15 juin dernier. Elle marquera la fin de la concertation avec les Etampois au sujet du nouveau Plan Local d'Urbanisme. Cette élaboration participative a duré 1 an et a été réalisée sous plusieurs formes : 1 questionnaire, 2 balades urbaines, 3 ateliers participatifs et donc très bientôt une 2^e réunion publique. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (le PADD) a été débattu en Conseil municipal le 27 juin dernier. Ensuite, nous avons décliné les orientations d'aménagement et de programmation, c'est-à-dire les zones d'urbanisation futures avec un schéma d'aménagement. Nous avons redessiné le plan de zonage, la carte de la Ville découpée en différents secteurs comme l'habitat, le commerce... Lors de la réunion publique de lundi soir, le nouveau plan de zonage, les orientations d'aménagement et de programmation seront présentés. Tous les participants pourront poser des questions et nous prendrons tout le temps nécessaire pour y répondre comme la dernière fois. Je compte sur les Etampois pour venir en grand nombre afin que l'on puisse échanger tous ensemble sur l'avenir de notre Ville. »

Les objectifs de cette 2^e réunion publique

Dans la continuité de cette démarche, ce nouveau rendez-vous sera pour tous (habitants, acteurs associatifs ou économiques) l'occasion de découvrir et de pouvoir discuter des grandes orientations du PLU traduites de manière réglementaire, qui seront ensuite proposées à l'enquête publique en 2019. La vocation de cette 2^e réunion publique est de montrer l'avancement du projet

depuis juin dernier. Dans un 1^{er} temps, les intervenants aborderont les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), adaptation de ces objectifs sur des secteurs précis où se concentrent des enjeux urbains majeurs. Seront ensuite présentés les grands principes du zonage (secteurs d'habitat, de commerce...) et du règlement. Les élus de la Ville d'Etampes et l'équipe-projet

seront ainsi à nouveau présents pour informer les Etampois et répondre à leurs questions, sur le projet de PLU ainsi que sur le cadre réglementaire qui l'accompagne. Par ailleurs, le Règlement Local de Publicité (RLP), annexé au PLU, sera également abordé afin d'échanger sur les objectifs de réglementation et la future définition des zones spécifiques.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Début 2019, en Conseil municipal, seront inscrits à l'ordre du jour une délibération liée à « l'arrêt du nouveau PLU », selon l'expression consacrée, et un bilan de la concertation. Un dossier complet qui sera transmis à toutes les personnes publiques : l'Etat, la Région, le Département, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie... Ces dernières auront 3 mois pour rendre leurs commentaires. Tous les avis deviendront alors des annexes au dossier qui seront jointes à l'enquête publique qui devrait démarrer à la fin du 1^{er} semestre 2019 pour une approbation définitive avant la fin de l'année.

Réunion publique le 10 décembre à 19 h, à la salle Saint-Antoine.

Contact : concertation-plu-etampes@traitclair.com

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 2 octobre 2018, le Conseil municipal a décidé de lancer une modification simplifiée du PLU – site du commissariat – et a précisé les modalités de consultation du public : le dossier de PLU modifié et l'exposé des motifs sont à la disposition du public aux Services Techniques Municipaux 19, rue Reverseux durant 1 mois du 14 décembre 2018 au 14 janvier 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture. Un cahier est mis à disposition pour recueillir les observations. Tél : 01 69 92 67 00.

1 réunion publique

La réunion publique s'est tenue le **10 décembre 2018**, en présence du Maire et de plusieurs élus, des agents du service en charge du projet, et des bureaux d'études qui accompagnent l'élaboration et la concertation habitante pour le projet RLP. Cet échange a réuni environ 60 participants.

Monsieur le Maire et Monsieur Greffin, Maire adjoint en charge des grands travaux, grands projets d'urbanisme, aménagement et développement économique, ont introduit la réunion.

Après un point sur l'avancement sur le projet de PLU mené en parallèle, le bureau d'étude a présenté le projet de RLP.

Il a d'abord fait la synthèse des enjeux locaux, tant sur le plan économique (par exemple, la visibilité des dispositifs dans les secteurs commerciaux), paysager (comme par exemple, la préservation des vues et des abords des éléments patrimoniaux) que sur le bâti (par exemple, l'adoption d'une réglementation appropriée aux formes urbaines et au patrimoine bâti). Plusieurs exemples d'affichages publicitaires localisés sur la commune ont été présentés aux habitants.

Ensuite, les propositions de réglementation ont été restituées. Le bureau d'études a proposé l'établissement de 3 zones aux règles distinctes:

- les faubourgs
- le pôle commercial et les zones d'activités
- les entrées de ville et les grands axes

Hors agglomération, et conformément aux dispositions nationales, la publicité serait interdite.

Cette présentation a donné lieu à un temps d'échanges.

La mise à disposition d'un registre

Un registre a été mis à disposition du public en mairie. Les habitants pouvaient y consulter une information synthétique sur le projet de Règlement Local de Publicité ; et y inscrire leurs avis, observations et remarques.

Le registre n'a reçu aucune remarque.